

## Le règlement de la succession dans les familles recomposées

Niveau : Expert

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné

Notaires, clerks expérimentés

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Appliquer les règles liquidatives à mettre en œuvre dans une famille recomposée en présence de donations, donations-partages, avantages matrimoniaux, et dispositions de dernières volontés.

### Contenu

## I - La liquidation de la succession légale dans la famille recomposée

### A. Les droits du conjoint

- Une vocation théorique à un quart en propriété
- Des modalités complexes de liquidation
- L'imputation des libéralités déjà reçues du défunt
- L'importance des droits temporaires et viagers au logement

### B. L'absence quasi complète de vocation du partenaire ou concubin

- L'absence de vocation successorale
- Le droit temporaire facultatif du partenaire
- Les droits d'attribution préférentielle du partenaire

### C. Les droits des enfants :

- Face aux droits théoriques du conjoint : situation d'indivision
- Face aux droits viagers au logement : des garanties limitées
- Seuls héritiers saisis en présence d'un partenaire ou concubin

## II - La liquidation successorale en présence de donations antérieures

A. Les donations entre époux de biens présents:

- Donations ostensibles de biens présents : donations notariées, dons manuels, usufruits successifs.
- Donations indirectes, donations déguisées

B. Les donations aux enfants de différents lits

- Donations en avancement de part
- Donations hors part

C. La donation-partage

D. La situation de l'enfant non encore conçu au jour d'une donation-partage

### III - La liquidation successorale en présence d'un avantage matrimonial

A. Qu'est-ce qu'un avantage matrimonial ?

B. Les avantages automatiques ou facultatifs

C. Le traitement liquidatif de l'avantage matrimonial

D. Les conséquences d'une atteinte à la réserve

### IV - La liquidation successorale en présence de dispositions de dernières volontés

A. La donation entre époux

- La formulation de la donation
- Choix de l'option d'une quotité
- Option : réduction en valeur ou en nature
- Cantonnement
- Articulation : cantonnement, réduction en nature
- Garanties accordées aux enfants

B. Legs au conjoint ou concubin :

- Efficacité du legs
- Legs de propriété, d'usufruit, ou d'un droit d'usage et d'habitation

C. Le legs aux descendants : imputation, réduction, articulation des diverses libéralités

D. Concours de quotités disponibles

## Nombre minimum et maximal de bénéficiaires :

Le nombre minimum de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 12.

Le nombre maximal de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 30.

## Prérequis :

---

- Connaissances approfondies des liquidations successorales

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation